



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 AVRIL 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 0

Ayant donné procuration : 3

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

30 mars 2022

DATE D’AFFICHAGE

30 mars 2022

N°2022_009_D

Objet : Vote du compte de gestion 2021 du Budget annexe Lotissement du Castelet

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

L’an deux mille vingt-deux et le sept avril, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

ETAIENT PRESENTS : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Maryvonne ROSELLO, Hugues SERVIERE, Thomas NERVI, Vincent MARTIN, Sandrine PEREIRA, Alexandre HAYEK, Lou LOMBARD, Aurélia BAZERLI.

Excusée et ayant donné pouvoir : Emilie CONNAULTE a donné procuration à Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Laure VINCENT a donné procuration à Thomas NERVI, Eric LEVANTIS a donné procuration à Béatrice GRELET.

Absent excusé : -

Secrétaire de séance : Thomas NERVI

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget annexe du Lotissement du Castelet primitif 2021 adopté par le conseil municipal le 13/04/2021,

Monsieur le maire quitte la séance et se retire de la salle du conseil municipal.

Mme PAUMIER LALLEMAND Béatrice, 1^{re} adjointe prend la présidence du conseil municipal et propose à Mme ROSELLO Maryvonne de présenter cette délibération.

Mme ROSELLO Maryvonne expose à l’assemblée municipale les conditions d’exécution du budget annexe du Lotissement du Castelet de l’exercice 2021 après avis du groupe de travail Finances.

Le compte de Gestion émis par la Trésorerie est en accord avec le compte administratif de la commune et se présente ainsi :

Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00
Déficit	139 984.36	
Excédent		276 690.67

Mme ROSELLO Maryvonne explique qu’il n’y a eu aucune dépense ni recette en investissement et fonctionnement cette année. Le déficit d’investissement et l’excédent de fonctionnement sont repris de l’année N-1.

DÉCISION

Le conseil municipal après avoir délibéré ADOPTE Le compte administratif et le compte de gestion de 2021 du budget annexe Lotissement du Castelet, à l’unanimité.



Fait à La Bastidonne,
Le 08 avril 2022,
PARTAGE Michel, Maire